

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011

Le quatorze avril deux mille onze à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ercheu, légalement convoqué le 07 avril 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric Bertout, maire.

Etaient présents : Bertout Eric - Lamaire François - Morel Nadine - Lefebvre Jean-Marie - Keller Lysiane - Boddaert Dominique - Rocha Mario - Boitel Catherine - Vallière Mickaël - Thuillart Eric - Potier Nathalie - Dupré Daniel - Bonnissant Jean-Yves

Absents non excusés : Cambot Luc - Lefèvre Philippe

Secrétaire de séance : Dominique Boddaert

INVESTISSEMENTS 2011

1) LOCAL PERISCOLAIRE ET CLSH

Monsieur le maire présente au conseil le projet de construction d'un local pour le service périscolaire et centre de loisirs attenant à la salle polyvalente.

Une première estimation a été faite par M. Letocart, architecte, pour un montant de 356 983.74 € HT. Devant ce coût excessif, le conseil demande au maire de faire appel à d'autres professionnels. Ce projet sera donc revu lors d'une prochaine réunion de conseil.

2) REPARATION DU MUR DU MIMI-SQUARE

Monsieur le maire présente au conseil 2 devis de réparation du mur détérioré au mimi-square par un véhicule automobile le 11 février dernier soit :

- SARL Kaczala..... 9 472.00 € ht soit 11 328.51 €TTC

- Carpentier Joël..... 2 286.00 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir M. Carpentier Joël.

Monsieur le maire précise au conseil que l'affaire est dans les mains de la gendarmerie et de notre assurance.

3) REMISE EN ETAT DES MARCHES DE LA POSTE

Monsieur le maire informe le conseil que les marches de la poste sont à refaire. Il présente un devis de M. Joël Carpentier pour un montant de 530.76 € HT soit 559.95 € TTC. Le conseil accepte à l'unanimité.

4) TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le maire présente au conseil 2 devis de remise en état de la voirie rue des fabricants, de la rivière bleue et des clercs Dufour soit :

- SCREG..... 20 110.00 € HT soit 24 051.56 €TTC

- DEGAUCHY..... 20 108.00 € HT soit 24 049.17€ TTC.

Après en avoir délibéré le conseil décide de retenir la SCREG.

TAUX D'IMPOSITION 2011

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 proposé par les services fiscaux est présenté au conseil soit :

- Le taux de référence de la taxe d'habitation passe à 22.21 % en raison du cumul de la taxe communale et de la taxe départementale votées en 2010 auquel il a été appliqué un coefficient d'augmentation de 1.0340. Monsieur le maire précise que le produit de cette nouvelle taxe d'habitation ne profite pas à la commune en raison du prélèvement GIR (garantie individuelle de ressources) qui alimente les recettes des collectivités gagnantes de la réforme de la taxe professionnelle.

- La taxe foncière sur le bâti ne subit pas de changement.

- La taxe foncière sur le non bâti 2010 de 25.39 % passe à 26.62 % (x 1.0485).

